



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 janvier 2023

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul en Chablais

Date de convocation : le 20 janvier 2023

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PINGET Denis, WIART Florine, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN Christian, MICHOUX Max, REBUT Sandra,

Absent (0) :

Excusés (3) : GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme WIART Florine), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian), GILLANT Olivier,

Votants (18)

Le maire ouvre la séance à 19h10 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Achat d'un terrain sous la Chapelle de Lyonnet

Rappel de l'ordre du jour

Les participants acceptent la désignation du secrétaire de séance : M. COLIN Benoît.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2022

Le maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'UNANIMITÉ le Procès-Verbal du 15 décembre 2022.

2. Pôle emploi : convention chômage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Paul en Chablais est en « auto-assurance chômage ». Cela signifie qu'elle indemnise elle-même les allocataires à la suite d'une fin de contrat et qu'elle ne paie pas de cotisation ASSEDIC.

Une autre alternative consiste à demander à Pôle Emploi de gérer cette indemnisation, en signant un contrat d'adhésion associant l'URSSAF Rhône-Alpes. C'est alors Pôle Emploi qui verse les allocations aux anciens agents.

Il est précisé que les agents couverts sont les agents non titulaires, stagiaires et sous certaines conditions les agents titulaires. Le montant de la participation de la commune correspond à 4,05 % de la masse salariale.

Considérant que le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans et est reconduit tacitement pour la même durée, que la plupart des communes sont contraintes d'adhérer compte-tenu de la rotation des effectifs,

Considérant tout l'intérêt, notamment financier, d'adhérer au régime d'assurance chômage,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au régime d'assurance chômage
- **APPROUVE** les termes du contrat d'adhésion avec l'URSSAF Rhône-Alpes
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout document lié à ce dossier.

3. Urbanisme :

3.1 Conséquence de l'inscription de l'église aux monuments historiques

Le président de la commission urbanisme présente les conséquences de l'inscription de l'église aux monuments historiques comportant la protection du site et l'instauration d'un périmètre de protection de 500m autour de l'Eglise.

Il précise que dans ce périmètre les demandes d'autorisation d'urbanisme seront soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

3.2 Procédure de modification du PLU : situation et perspectives

Le président de la commission urbanisme présente l'avancée de la procédure de modification du PLU :

- **Modification du règlement écrit :**

- *Exemples : Ajout de définitions dans le préambule, ajout d'un pourcentage de logements aidés dans les « grosses » opérations, précision des exigences architecturales et paysagères, ajout de règles relatives aux panneaux solaires/photovoltaïques, réservation de terrains pour les stationnements le long des voies et centre bourg...*
- Présentation des modifications lors de la prochaine commission « Modification du PLU »

- **Ajout d'emplacements réservés**

- **Terrain familial :**

- Réunion avec la DDT sur la possibilité de classer des terrains Nco en zone N pour créer un STECAL et aménager un terrain familial à Forchez : risque d'avis défavorable de la CDPNAF en raison du fort impact environnemental

- OAP Chez Dufrenay :

- Obtention d'une subvention de 16 000 € du Département pour réaliser une étude pluridisciplinaire sur l'OAP Chez Dufrenay qui sera intégrée dans le PLU
- Cahier des charges en cours d'élaboration avec la direction des territoires (DDT) avant diffusion

- OAP Copsy :

- Blocage en raison du refus de vendre de plusieurs propriétaires. La DDT nous informe que si l'OAP n'est pas réalisée avant le prochain PLU, ce secteur risque de devenir inconstructible.
- Une réunion avec tous les propriétaires de terrains situés dans une OAP est envisagée avec la participation de l'urbaniste en charge du PLU.

3.3 Achat d'un terrain sous la Chapelle de Lyonnet

M. le Maire rappelle aux élus présents que dans le cadre de la mise en place de l'agenda sécurité, la commune travaille à la sécurisation du carrefour de Lyonnet.

Afin d'améliorer la visibilité des automobilistes et des piétons provenant de la route des Quatre Vents, M. le Maire propose au conseil d'acquérir une superficie de 113 m² sur les parcelles cadastrées section BB n° 110 et 111 à Lyonnet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de principe de 113m² sur les parcelles cadastrées section BB n° 110 et 111 à Lyonnet au prix de 63 euros/m², cette surface pouvant varier selon les contraintes techniques imposées pour la visibilité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

3.4 Mise à jour du tableau des voies communales

Le président de la commission environnement présente le tableau et la carte des voies communales mis à jour.

La révision de cette carte pourra être reprise ultérieurement selon les besoins.

Il est rappelé les différentes caractéristiques de ces voies et les obligations d'entretien liées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau et la carte de classement des voies communales

4. Restauration scolaire : évolution des tarifs

La présidente de la commission école présente au conseil la demande de l'entreprise 1001 repas d'augmenter ses tarifs au 1^{er} janvier 2023 de 7,5 % suite à des difficultés financières engendrées par l'inflation.

Il est rappelé que le marché public prévoit une révision des prix le 1^{er} septembre de chaque année et que cette demande intervient en raison de la conjoncture économique exceptionnelle que traverse le pays.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** l'augmentation de 7,5 % pour les mois de janvier à juin 2023
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant formalisant cette augmentation

5. Schéma de mutualisation

M. le Maire rappelle au conseil le projet de mise en place d'un schéma de mutualisation porté par la Communauté de communes.

Il soulève les intérêts convergents à s'investir dans cette démarche pour développer des partenariats avec des communes proches ou plus importantes à échelle de la CCPEVA.

Après débat, plusieurs thématiques ont été mises en avant :

- Enfance jeunesse : création d'un centre de loisirs intercommunal
- Développer la mobilité douce entre les communes
- Créer un pôle ressource composé d'un personnel tournant pour pallier aux absences,
- Mutualiser l'accueil des personnes âgées
- Créer un pôle de soutien pour les marchés publics et les commandes groupées

6. Maison Bordas : perspectives

M. le Maire réalise un retour sur les travaux réalisés pour le projet d'aménagement de la propriété dite « Bordas » :

Le cabinet d'architectes BIRRAUD a réalisé plusieurs scénarios d'aménagement de la maison afin de permettre l'installation de professionnels de santé, d'un laboratoire ainsi que la création de logements.

Or la mairie qui a acquis cette maison doit effectuer des remboursements annuels élevés et se doit d'envisager toutes les solutions pour rentabiliser cette acquisition conformément à l'intérêt général.

L'EPF (Etablissement Public Foncier) travaille actuellement à la réalisation d'une étude sur l'impact financier de la vente en lot de cette propriété.

Plusieurs rencontres sont actuellement prévues pour étudier les différentes destinations possibles à donner au terrain (crèche, autres services...).

7. Finances : remboursement des frais de déplacement

M. le Maire rappelle la réalisation d'un déplacement au congrès des maires à Paris qui a engendré des frais à hauteur de 1 024,26 €, comprenant les frais de l'inscription à l'AMF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le remboursement des frais liés au déplacement de M. le Maire au congrès des maires pour un montant de 1 024.26 €

8. Personnel municipal : départs et recrutements

M. le Maire informe les élus des départs de plusieurs agents de la mairie.

Il est proposé de créer une commission de recrutement et de se faire accompagner du centre de gestion afin de doter la mairie des ressources humaines lui permettant de bien fonctionner.

Proposition validée à l'unanimité.

9. Bibliothèque intercommunale : Bilan 2022

L'élue en charge de la Bibliothèque présente le bilan annuel 2022.

Ce bilan présenté aux communes du Gavot a permis de relever de nombreux points positifs dont l'augmentation de la fréquentation ainsi que du nombre de prêts (partenariat Savoie Mont Blanc). La présence importante des jeunes du collège sur les différents temps d'ouverture et l'implication des bénévoles est également mis en avant.

Il est soulevé que les animations proposées au cours de l'année ont toutes rencontré un public large.

Le bilan financier 2022 a permis de mettre en avant les appels de fonds aux communes suivants pour l'exercice 2022 :

reste à charge des communes	NBR Hab	%	51 774,69 €
Berrnex	1412	14,3%	7 403,13 €
Champanges	1142	11,6%	5 987,51 €
Féternes	1476	14,9%	7 738,68 €
Larringes	1552	15,7%	8 137,15 €
Saint Paul	2570	26,0%	13 474,53 €
Thollon	856	8,7%	4 488,01 €
Vinzier	867	8,8%	4 545,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le bilan 2022 de la bibliothèque

VALIDE les participations des communes pour l'exercice 2022.

VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat avec Savoie Mont Blanc

10. Rapports des commissions

Commission Urbanisme :

Depuis plusieurs années, la mairie travaille sur un projet de création d'une maison pour les Anciens, autonomes, à un tarif accessible, tout proche du chef-lieu.

M. le Maire réalise un retour sur la rencontre avec « la Maison de Blandine » qui gère des résidences pour personnes âgées autonomes : à une prochaine réunion, sera présenté le concept de telles maisons : les avantages, les contraintes et les possibilités pour la commune.

Commission finances :

Une demande de subvention au titre des fonds de concours sera déposée auprès de la CCPEVA pour financer une partie de l'achat de matériel pour l'école ainsi que pour la rénovation des pontons, des terrasses de la plage et du restaurant de la Beunaz.

Les membres présents donnent leur accord pour une telle demande.

Commission travaux :

Le président de la commission travaux réalise un retour sur les difficultés rencontrées pour réaliser le déneigement à la suite des fortes chutes de neige et la panne de plusieurs véhicules des services techniques : le parcours à déneiger est de 54 km et prend du temps !

Commission communication :

La présidente de la commission communication met en avant le plan de communication 2023. Une liste des animations à couvrir est établie, celle-ci n'étant pas encore finalisée il est demandé aux élus de transmettre les dates de l'ensemble des événements à leur connaissance pour compléter ce travail de recensement et ainsi faciliter le travail de la commission communication.

La stratégie de la commission 2023 est présentée avec le souhait de continuer à être présent dans la presse locale et sur les réseaux sociaux ainsi que la volonté de continuer à développer le site internet. Il est soulevé qu'en raison du départ de l'agent en charge de la communication les actions de la commission seront revues à la baisse.

Une présentation du bilan financier est effectuée.

11. Questions diverses

Centrale hydroélectrique :

Depuis sa mise en service, la centrale fonctionne bien : la mairie interviendra pour essayer d'optimiser le prix de vente à EDFG du Kwh.

M. le Maire indique que la commune étudie la possibilité d'effectuer des travaux afin de permettre une meilleure accessibilité aux paramétrages de l'installation.

Il informe les élus des productions constatées et des recettes perçues pour les exercices 2021 et 2022 :

En 2021 la production de 80 464 kwh a été valorisée à hauteur de 8 273 €

En 2022 la production de 73 545 kwh a été valorisée à hauteur de 7 681 €

Mise en place des feux à Lyonnet :

M. le Maire informe que la commune mettra en service à titre expérimental des feux de circulation au carrefour de Lyonnet dès la réception de l'autorisation du Département. L'objectif de ces feux micro-régulés est de pénaliser les automobilistes qui circulent à des vitesses excessives sur la Départementale et de sécuriser les véhicules arrivant sur les axes secondaires (chemin de Gollossy et chemin des Terraillets) en leur accordant le passage.

Eau et voie mixte du chef-lieu au carrefour de Praubert

A la suite de la conférence des maires, il a été décidé de programmer les travaux de changement de la colonne d'eau entre le carrefour du cimetière et celui de Praubert. La Mairie souhaite améliorer la sécurité en y associant une voie mixte sur la partie gauche montante (vélos/piétons à déterminer). L'année 2023 sera consacrée à l'étude et au montage du projet et 2024 aux travaux. Le conseil désigne les élus suivants pour suivre ce projet : Christophe TRINCAT, Sophie ZIMMERMANN, Max MICHOU.

Fonctionnement de la Gavotine :

A la suite de la demande d'une association d'organiser un bal au sein de la salle des fêtes, il est demandé aux élus présents de se positionner sur la modification du règlement de la Gavotine. Après débat, il est décidé d'autoriser les manifestations type bals sous réserve que l'association se soit dotée d'un service de sécurité privée et transmis un chèque de caution de 1 500 € pour garantir les éventuels dégâts et s'oblige à respecter le niveau sonore.

Triathlon d'Evian :

Afin d'accompagner l'organisation du triathlon d'Evian la commune nomme M. COLIN comme référent de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 2 mars 2023 à 19h.**

La séance est levée à 22h08

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît

Maire
M. GILLET